

DÉCISION N° : 2004-MC-1248

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 630643

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Viventia Biotech Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 13 avril 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier (aussi connue sous le nom
« Autorité des marchés financiers »),

Le 14 avril 2004

Date du visa

(s) Eve Poirier

Eve Poirier
Chef du Service du financement des
sociétés

/pg